

Un nouveau parcours pour les droits des personnes handicapées. L'European Disability Forum (EDF, forum européen pour le handicap) salue la nouvelle Stratégie pour les Droits des Personnes Handicapées 2021-2030

(Traduction française du texte : <https://www.edf-feph.org/a-new-journey-for-disability-rights-the-european-disability-forum-welcomes-the-new-disability-rights-strategy-2021-2030/>)

Aujourd'hui est une date historique pour le mouvement européen des personnes handicapées. La Commission européenne a publié la Stratégie pour les Droits des Personnes handicapées 2021-2030. Ce document présente les propositions et les domaines de travail visant à améliorer les conditions de vie de 100 millions de personnes handicapées par la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRPD).

L'EDF se félicite que la stratégie soit basée sur la CRPD et rappelle les recommandations reçues par l'UE du Comité des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU en 2015. Il met clairement en évidence les priorités sous forme d'actions et d'initiatives phares. Bien que certaines actions soient très concrètes avec un calendrier précis, d'autres objectifs sont plus ambitieux et devront être élaborés sous forme d'un plan d'action, donnant des dates pour toutes les actions afin de mettre en œuvre la stratégie dans son intégralité.

Nous apprécions particulièrement :

- La **reconnaissance de la situation épouvantable à laquelle sont confrontées les personnes handicapées en raison de la pandémie du COVID-19**, les mesures prévues pour soutenir les États membres en matière de désinstitutionnalisation des personnes handicapées et la coordination renforcée des réformes de la santé au niveau national.
- La proposition d'étendre l'**European Disability Card** à tout le territoire de l'**Union européenne en 2023** pour faciliter la libre circulation des personnes handicapées.
- La préparation de l'**orientation de la vie autonome** pour les États membres en 2023.
- Un **cadre de qualité pour les services sociaux** aux personnes handicapées en 2024.
- L'initiative visant à **accroître l'emploi** des personnes handicapées au sein des institutions de l'UE.
- L'engagement d'**impliquer les organisations de personnes handicapées** dans la mise en œuvre de la stratégie.

Nous valorisons également les éléments qui sont conformes aux propositions faites par l'EDF, bien qu'elles devront être développées davantage. Par exemple :

- La **création du centre de connaissances 'AccessibleEU'** d'ici 2022 est positive. Toutefois, elle n'est pas à la hauteur du potentiel qu'aurait pu avoir une nouvelle agence de l'UE sur l'accessibilité (le 'EU Access Board') et nous espérons travailler au sein de la 'Disability Platform' afin de garantir l'accessibilité.

- Le **guide des bonnes pratiques électorales** visant à garantir les droits politiques des personnes handicapées en 2023 sera certainement utile pour les États membres, bien que le Parlement et le Conseil devront compléter cela en modifiant la loi électorale afin d'assurer le droit de vote de toutes les personnes handicapées.
- L'**appel aux États membres pour débloquer la directive sur l'égalité de traitement**, proposée il y a 13 ans, est toujours d'actualité. Le COVID-19 nous rappelle chaque jour le manque de protection contre la discrimination à laquelle sont confrontées les personnes handicapées dans le domaine de la santé. Toutefois, la stratégie ne mentionne aucun autre plan visant à garantir la non-discrimination dans l'UE dans tous les domaines.
- La reconnaissance de la situation spécifique des personnes handicapées victimes de **multiples formes de discrimination** en raison, par exemple, de leur sexe, de leur âge, de leur orientation sexuelle ou de leur origine ethnique, devrait également être mieux reflétée et abordée au moyen d'actions ciblées.

Enfin, nous nous félicitons également de la création de la **'Disability Platform'**, réunissant des organismes responsables aux niveaux national et européen pour mettre en œuvre cette stratégie. Nous apprécions l'engagement de nommer des 'coordinateurs des personnes handicapées' dans toutes les institutions et agences européennes afin d'assurer un *mainstreaming* adéquat de la CRPD et de la coordination interinstitutionnelle.

L'EDF a demandé la **création d'une unité CRPD** pour assurer la coordination de la CRPD au niveau de l'UE; cette unité CRPD est toujours absente de l'approche de l'UE. Bien que la stratégie prête attention à l'intégration (par exemple en s'engageant à faire des références systématiques à la CRPD dans tous les domaines politiques pertinents ou à la formation du personnel sur les droits des personnes handicapées), il est difficile de voir comment cela sera réalisé sans renforcer les ressources humaines et financières au sein de la Commission, ou la création d'un point focal CRPD fort et influent.

Il faut également noter à quel point la création du rôle de Commissaire à l'Égalité a été déterminant dans la réalisation de cette nouvelle stratégie. L'EDF tient à remercier la Commissaire Helena Dalli pour l'approche rigoureuse de la consultation des organisations de personnes handicapées et pour la mesure dans laquelle nos idées ont été reflétées dans la stratégie finale.

Le **Président de l'EDF, Yannis Vardakastanis**, a déclaré :

« Aujourd'hui, c'est le commencement. Nous examinerons de près la Stratégie pour les Droits des Personnes Handicapées et nous veillerons à sa mise en œuvre en harmonie avec la CRPD. Nos membres examineront maintenant attentivement tous les éléments de la stratégie.

Nous ne serons pas limités par la stratégie et lorsque de nouvelles questions se poseront, nous les soulèverons. S'il y a des lacunes et des manquements, il est de notre devoir de les mettre en évidence et de faire campagne pour des actions plus fortes au niveau de l'UE et au niveau national. Il est très important de façonner les nouvelles initiatives et structures afin qu'elles deviennent inclusives et perspicaces, ce qui ne se fera que grâce à la participation

pleine et significative des personnes handicapées et à l'affectation des ressources humaines et financières.

Notre travail ne sera pas accompli tant que des millions d'européens en situation de handicap resteront chez eux en attendant un vaccin COVID-19, tant que des millions de personnes vivront en institution, tant que nous serons opprimés par la pauvreté et l'exclusion, tant que nous serons confrontés à la discrimination et au déni de nos droits. Jusqu'à ce que chaque personne handicapée puisse exercer son droit de vote, son droit à la libre circulation dans une Europe sans entraves, où elle peut vivre avec qui elle choisit d'être, avec un soutien adéquat. Jamais notre travail pour construire une Europe de l'égalité n'a été aussi urgent. »